



Flash Infos

Le mot du Maire, Jean-Philippe Lhôtelais

**Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,**

Tout d'abord je souhaite adresser un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont voté pour la liste Vivre et Avancer Ensemble que j'ai eu le plaisir de conduire et dire à toutes les autres et tous les autres que je serai toujours attentif à leurs remarques, à leurs propositions et à leurs critiques. Être maire, c'est être dans la proximité et dans le contact avec toute la population et dans l'action pour servir l'intérêt général.

C'est sans doute encore plus vrai depuis le 17 mars dernier qui a marqué le début d'une période si particulière avec l'instauration d'un confinement qu'aucun d'entre nous n'avait encore jamais expérimenté, ni même imaginé. Avant l'émergence de ce virus, seule l'histoire des grandes pandémies, comme la peste, le choléra ou encore la grippe espagnole, aurait pu nous permettre d'en entrevoir les effets dévastateurs.

Le COVID-19 nous a tous ébranlés, mais certains l'ont été bien plus que d'autres et je veux m'incliner devant les personnes qui ont été emportées par ce virus, qui nous fait encore tellement peur, et assurer leurs proches de toute ma sympathie. Je veux aussi saluer le magnifique travail accompli par tous nos soignants, qu'ils soient médecins, infirmières, infirmiers, aides-soignantes, aides-soignants et par tous ceux qui les ont accompagnés dans leurs missions, qu'ils soient pompiers, ambulanciers, personnels de propreté ...

Au nom de tous les habitants de notre Commune, je leur adresse un très grand merci. Mes remerciements vont aussi à tous les personnels qui ont été à nos côtés durant le confinement pour faire que notre quotidien reste gérable et supportable : magasins d'alimentation, Mairie, SMIDOM, Gendarmerie, Police... Je n'oublie pas non plus toutes les initiatives individuelles ou collectives engagées dans notre commune pour apporter aide et réconfort, en particulier aux plus fragiles d'entre nous.

Devenir maire, c'est aussi prendre un relais et je tiens à remercier personnellement mon prédécesseur, Daniel PER-RUCHE qui a conduit les affaires de CROTTET pendant deux mandats et demi. Sous son impulsion, notre village a changé, tout particulièrement au cœur du village, et évolué avec ces dernières années le développement des cheminements piétonniers.

C'est donc dans un moment totalement inédit que le nouveau Conseil Municipal démarre. Il aura à cœur de conduire à bien tous les projets de sa profession de foi avec trois principes fondamentaux : la Solidarité, le Respect et la Proximité.

Les gestes barrières et l'obligation de ne pas réunir plus de 10 personnes nous amènent à reconsidérer toutes les rencontres que nous souhaitons faire dès notre prise de fonction ; mais soyez certains et certains que votre Conseil Municipal est au service de votre village, de vos quartiers et qu'il travaille avec humilité, loyauté

et cohésion pour servir l'intérêt général de votre Commune. Il s'appuie sur le cahier de doléances constitué lors des moments d'écoute que nous entendons bien maintenir et prolonger en toute occasion malgré la situation sanitaire actuelle.

Il nous revient de répondre au mieux à vos attentes, tant pour l'amélioration du cadre de vie, la préservation de notre environnement, que pour le développement de la solidarité communale. Avec l'aide d'une équipe motivée, compétente et pleine d'énergie, tel est mon engagement pour les six prochaines années.

Pour terminer cette première prise de contact à destination de tous les habitants de notre belle commune de Crottet, je me permets de vous livrer une citation d'Albert Camus qu'il peut être bon de se remémorer dans la période actuelle : *"Quand tu te lèves le matin, pense aux précieux privilèges que tu as d'être vivant, de respirer, de penser, de toucher et d'aimer."*

Bien cordialement.



Permanences de Mr le Maire

Le mercredi en semaine paire
Le samedi en semaine impaire
De 9 h 00 à 11 h 30



Le maire, Jean-Philippe LHÔTELAIS
Quartier des Pavillons de la Côte

Titulaire de la commission du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain, suppléant de la commission Semcoda.
Membre des commissions Internet - Informatique et Syndicat Saône Veyle Reyssouze.

Membre du bureau exécutif de la Communauté de Communes de la Veyle en qualité de 7ème Vice-Président

Délégué à la Planification de l'Urbanisme et de l'Habitat.



Caroline TURCHET

Quartier de La Villeneuve

1^{ère} Adjointe
Vice-présidente déléguée à la commission Affaires Scolaires-Jeunesse et Sport.
Membre des commissions Environnement-Cadre de Vie, Urbanisme-Sécurité Routière.
Déléguée communautaire.



Dominique FAYEMI

Quartier de Chasse-Lièvre

2^{ème} Adjoint
Vice-président délégué à la commission Economie-Finances.
Membre des commissions Commémorations-Réceptions-Mémoire et Internet-Informatique.



Stéphanie PIGNET

Quartier de La Villeneuve

3^{ème} Adjointe
Vice-présidente déléguée à la commission Environnement-Cadre de Vie.
Membre des commissions Affaires Scolaires-Jeunesse et Sport, Affaires Culturelles-Vie Associative, Communication-Information et Commémorations-Réceptions-Mémoire.
Référente Ambroisie.



Patrick DURANDIN

Quartier Saint-Paul

4^{ème} Adjoint
Vice-président délégué à la commission Urbanisme-Sécurité Routière
Membre des commissions Economie-Finances, Commémorations-Réceptions-Mémoire et Internet-Informatique.
Titulaire des commissions Veyle Vivante, Semcoda.
Suppléant de la commission du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain.



Chantal COLLARD

Quartier de La Villeneuve

5^{ème} adjointe
Vice-présidente déléguée à la commission Affaires Culturelles-Vie Associative et du CCAS (1).
Membre des commissions Affaires Scolaires-Jeunesse et Sport, Communication-Information.
Correspondante CNAS (2) et MARPA (3).



Georges PONCIN

Quartier du Bief Godard

Conseiller Délégué
Vice-président délégué à la commission Commémorations-Réceptions-Mémoire.
Membre des commissions Environnement-Cadre de Vie, Economie-Finances, Urbanisme-Sécurité Routière et Contrôle des Listes Electorales.
Titulaire de la commission du SMIDOM (4).



Martine REBESCHINI

Quartier de Chavannes

Conseillère Déléguée
Vice-présidente déléguée à la commission Communication-Information.
Membre des commissions Environnement-Cadre de Vie et Contrôle des Listes Electorales.
Membre du CCAS (1).



Damien DUBORDIER

Quartier de La Villeneuve

Membre de la Commission Urbanisme-Sécurité Routière et du Syndicat Saône Veyle Reyssouze.

(1) CCAS : Centre Communal d'Action Sociale (2) CNAS : Comité National d'Action Sociale (3) MARPA : Maison d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées (4) SMIDOM : Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères (5) PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal





**Aurore
QUERTIER**
Quartier des Abîmes

Conseillère
Membre des commissions
Affaires Scolaires-Jeunesse et
Sport, Affaires Culturelles-
Vie Associative, Communi-
cation-Informations et du
CCAS (1).



**Bernard
LOTTE**
Quartier de Saint-Paul

Conseiller
Membre des commissions
Urbanisme-Sécurité Rou-
tière, Commémorations-
Réceptions-Mémoire, du
CCAS (1) et de la commis-
sion de Contrôle des Listes
Electorales.
Suppléant de la commis-
sion SMIDOM (4).



**Sophie
PELLETIER**
Quartier du Chemin des
Serres

Conseillère
Membre des commissions
Affaires Scolaires-Jeunesse et
Sport, Environnement-Cadre
de Vie et Commémorations-
Réceptions-Mémoire.



**Jean-Marie
GAGNAIRE**
Quartier de Saint-Paul

Conseiller
Membre des commissions
Environnement-Cadre de
Vie et Urbanisme-Sécurité
Routière.
Suppléant de la commission
du Syndicat Intercommunal
d'Energie et
d'e-communication de l'Ain.



**Emmanuelle
MIDAVAINÉ**
Quartier de Chasse-Lièvre

Conseillère
Membre des commissions
Environnement-Cadre de Vie
et Affaires Culturelles-Vie
Associative.



**Frédéric
PÉCHOUX**
Quartier du Bourg

Conseiller
Membre des commissions
Environnement-Cadre de
Vie et Urbanisme-Sécurité
Routière.



**Michèle
DANNACHER**
Quartier des Buyrels

Conseillère
Membre des commissions
Economie-Finances, Urbanis-
me-Sécurité Routière, Affai-
res Culturelles-Vie Associati-
ve, du CCAS et de la com-
mission de Contrôle des Lis-
tes Electorales.
Réfèrente PLUi (5).
Suppléante de la commission
Veyle Vivante.
Déleguée communautaire.



**François
DUTARTRE**
Quartier Pavillons de la
Côte

Conseiller
Membre des commissions
Economie-Finances, Com-
mémorations-Réceptions-
Mémoire et commission de
Contrôle des Listes Electora-
les.
Correspondant Défense.

Mairie de Crottet
Espace Armand Veille
Téléphone : 03 85 31 54 87
Fax : 03 85 31 52 03
E-mail : mairie@crottet.fr
Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi
De 14 h 30 à 18 h 00

Une difficulté particulière à surmonter,
n'hésitez pas à contacter le
CCAS
Centre Communal d'Action Sociale
Appelez la Mairie
03 85 31 54 87



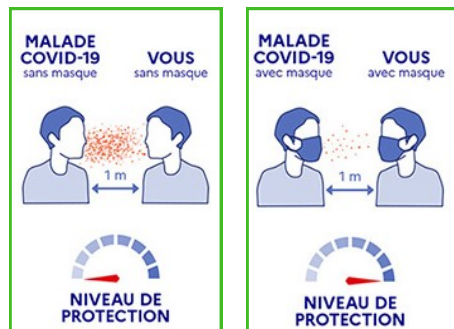
Solidarité

Respect

Proximité

COVID-19 : Le virus circule toujours. Je me protège, je protège les autres : je porte un masque conformément aux nouvelles dispositions.

Des masques sont encore disponibles à la Mairie. Remercions tous les bénévoles de Crottet qui ont confectionné des masques pour la communauté et qui ont contribué à la constitution d'une réserve.



CANICULE : Je prends les précautions qui me sont rappelées et, pour protéger les plus fragiles, je prends régulièrement de leurs nouvelles.

Mairie de Crottet 03 85 31 54 87



DON DU SANG : Je peux donner mon sang. Je fais de mon mieux pour participer aux collectes qui sont organisées par l'EFS. (Etablissement Français du Sang). Les prochaines collectes organisées à Pont-de-Veyle se dérouleront les :

5 octobre et 7 décembre 2020

JE VEUX CONTRIBUER AU BIEN-VIVRE DANS MON VILLAGE

Je taille mes haies, arbres et arbustes qui empiètent sur la voie publique ou chez mon voisin. Je m'assure qu'ils ne masquent pas les panneaux de signalisation.

Je surveille le niveau sonore de mes activités et me conforme à la réglementation en vigueur.

Les travaux de bricolage et de jardinage mettant en œuvre des appareils bruyants susceptibles de créer une gêne pour le voisinage (tondeuse, tronçonneuse, ...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Je reste également attentif à tout autre bruit qui pourrait entraîner une gêne, en particulier les aboiements répétés de nos compagnons à quatre pattes.

Pour préserver la qualité de l'air, je ne brûle pas mes déchets verts (arrêté préfectoral du 03/07/2017). Je les porte à la déchetterie.

Je fais preuve de civisme lors de mes dépôts aux points propreté de tri sélectif (aussi appelés PAV : points d'apport volontaire).

Pour la sécurité de tous, je respecte les limitations de vitesse et, si besoin est, j'adapte ma vitesse aux conditions de circulation en la réduisant.

BIBLIOTHEQUE : L'été est là et c'est souvent le temps de lire.

La bibliothèque municipale est ouverte tous les vendredis de 16 h 30 à 18 h 30.

Je peux réserver mes ouvrages sur le site internet :

<https://bibliotheque-crottet.fr/>

LA MAIRIE VEUT M'INFORMER CHAQUE FOIS QUE NECESSAIRE

Pour faciliter la distribution des documents par les Conseillers Municipaux, je vérifie que mon nom apparaît bien sur ma boîte aux lettres.

Je dispose d'une adresse mail. Si je le souhaite, je la communique à la Mairie pour qu'elle puisse m'envoyer une information rapide et ciblée susceptible de m'intéresser.

Site internet de la Mairie

<http://www.crottet.fr/>

DERNIERE MINUTE : Lors de sa réunion plénière du 17 juillet, le Conseil Municipal a décidé d'octroyer gracieusement aux habitants de CROTTET les bois morts appartenant à la Commune.

Vous pouvez faire acte de candidature auprès du secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture. Tous les renseignements utiles vous seront donnés.

Dans nos engagements : 2 mesures "phares" Elles ont été adoptées à l'unanimité

- MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION
- BAISSSE DES TARIFS DE LA CANTINE DÈS LA RENTRÉE (des précisions seront données à l'automne)